

CONDUCTEUR DE TRAVAUX

Fiche FAST n° **02-12-2017** | (13/09/2017)

Les informations fournies par cette fiche sont indicatives, sans valeur légale et sans caractère obligatoire.

Description de l'activité

« **Réalisée en collaboration avec un expert technique reconnu de la profession** »

Le conducteur de travaux est responsable du pilotage des travaux d'un ou plusieurs chantiers (bâtiment ou TP).

Doit avoir une bonne connaissance du secteur professionnel et de la vie sur les chantiers.

Ses activités varient beaucoup selon la taille du chantier et la structure de l'entreprise; il dépend directement du chef d'entreprise ou du directeur de travaux.

Est garant :

- Du respect de la qualité des travaux, qui engage la responsabilité et l'image de son entreprise,
- Du respect des délais d'exécution : des retards peuvent amener des pénalités financières de la part du maître d'ouvrage,
- De la rentabilité du chantier pour son entreprise,
- De la sécurité sur le chantier (règles d'hygiène et sécurité, réglementation) et il doit la faire appliquer,
- Du respect des règles liées à l'environnement (tri des déchets ; recyclage ; stockage des produits chimiques...)

Assure les fonctions hiérarchiques et relationnelles :

- De coordination, de management d'équipes, de relation avec les partenaires extérieurs (clients, autres entreprises...), de négociation avec les fournisseurs, les sous-traitants, d'animation de réunions de chantier où se retrouvent maître d'ouvrage, maître d'œuvre (architecte), bureau d'études, et autres intervenants.
- Est l'interlocuteur central pour tous les acteurs du projet (architectes, bureaux de contrôle, ingénieurs, techniciens, chefs de chantier ouvriers, organismes de prévention...).
- Selon la taille de l'entreprise, il est amené à se déplacer en région, en France, éventuellement à l'international. (cf.: fiche travail étranger outre-mer).
- Intervient dans la préparation du chantier, son suivi, et sa réception.

Préparation du chantier (technique, financier et humain) :

- Veille à la prise en compte et au respect des différents documents techniques (cahier des charges, cahier des clauses techniques particulières si nécessaire, études techniques, de prix).
- Contrôle et valide les devis des sous-traitants et fournisseurs
- Est amené à modifier certaines études, à vérifier certains calculs, à proposer des modifications à l'architecte ou au maître d'ouvrage, ce qui nécessite une bonne connaissance des techniques et de leurs évolutions.
- Supervise la reconnaissance du site, les démarches administratives relatives à l'ouverture du chantier.
- Prévoit les équipes professionnelles nécessaires (qualification, nombre) ; peut éventuellement participer au recrutement.
- Assure l'accueil des nouveaux arrivants
- Elabore un planning prévisionnel d'interventions.
- Elabore le PPSPS (Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé) en tenant compte du PGC (Plan Général de Coordination) établi par le coordonnateur SPS
- Prévoit les moyens à mettre en œuvre (matériels, matériaux), passe les commandes auprès des fournisseurs, négocie les prix.

Suivi et contrôle du chantier :

- Secondé par le(s) chef(s) de chantier, dirige et organise le chantier, établit tous les plannings de tâches et d'avancement de chantier, veille à ce que les travaux soient exécutés conformément aux plans et au planning, veille aux réapprovisionnements en matériels et matériaux.
- Suit les interventions des diverses entreprises (cotraitantes , sous-traitantes), veille au respect des règles d'hygiène et sécurité, peut avoir une délégation de pouvoir de la part de son employeur.
- S'assure que les actions préventives organisationnelles, techniques et humaines du chantier soient réalisées .
- Veille à un bon équilibre entre les résultats du chantier et les dépenses (frais généraux, commandes de matériel...), en qualité de gestionnaire du chantier, assure une bonne partie des tâches administratives inhérentes au chantier.
- Rédige les rapports, participe aux réunions de chantier, de sécurité, rencontre les clients.
- Gère les imprévus et prend les décisions afin que le chantier ne prenne pas de retard.
- Définit les priorités, en interaction avec le chef de chantier

Réception du chantier :

La réception des travaux désigne le moment où le chantier terminé, est présenté au client, afin de vérifier si tout correspond à l'attendu.

Il rédige les documents nécessaires à la clôture du chantier



Exigences

- Charge Mentale
- Conduite : VUL ; PL ; Engins ; PEMP : Conduite VL
- Contact Clientèle
- Déplacement à l'étranger
- Esprit Sécurité
- Grand Déplacement : Découché : Grand Déplacement
- Horaire Travail : Dépassement horaires
- Multiplicité Lieux Travail : Multiplicité des lieux de travail (suivi de plusieurs chantiers)
- Sens Responsabilités : Sens des responsabilités : Management
- Capacité Réflexion /Analyse
- Travail en Equipe

Accident du travail

- Risque routier : Déplacements sur différents sites : Risque routier
- Chute de plain-pied, surface glissante : Chute de plain-pied
- Chute Hauteur
- Renversement par engin/véhicule : Renversement par engin ou véhicule

Nuisances

- Risque psychosocial (RPS) : I/ Stress: Délais d'exécution et aléas des chantiers, pression des clients, des fournisseurs ; de la hiérarchie ; violences externes (travaux sur sites occupés) urgences, interruptions intempestives, usage du téléphone mobile et de la messagerie, horaires, etc.... ; responsabilité : organisationnelle, technique et humaine
- Bruit - Voir la fiche
- Vibrations corps entier : Vibration corps entier-moderé (conduite VL) - Voir la fiche
- Ecran : Travail sur écran - Voir la fiche

Surveillance médicoprofessionnelle

Surveillance médico-professionnelle : se reporter aux nuisances et à leurs fiches FAN éventuelles

Mots-clés

CHANTIER, CONDUCTEUR DE TRAVAUX, ENCADREMENT, INGENIEUR